

**BREF COMPTE RENDU INTERNE DE L'EXAMEN DU PROJET DE REVISION DU DECRET ITIE 2018  
PAR LE COMITE ITIE EN SA SESSION DU 18 AOUT 2023.**

Un projet de révision élaboré par un groupe Ad hoc a fait l'objet d'examen après avoir été mis à disposition des membres du Comité. Le Vice-président du Comité a introduit les travaux et a invité les uns et les autres en possession du projet à intervenir au fond en rapport avec l'objectif visé par la révision, à savoir arrimer la gouvernance interne du Comité la conformité de la Norme.

Il est à rappeler que cette gouvernance ayant fait des "progrès inadéquates" lors de la dernière validation, le SI a formulé la mesure corrective allant dans le sens de la révision du Décret. Le point de préoccupation se résume à l'engagement des parties prenantes, notamment celui de l'Etat et de la société civile. Cette exigence doit être prise en compte dans le projet de révision afin que le Cameroun évite la suspension lors de la prochaine validation.

Après une présentation générale du Rapport du Groupe Ad Hoc, le Président de séance a donné la parole aux membres du comité. Un tour de table est engagé avec des prises de paroles pour contributions de tous. De ce tour de table, il ressort deux principes forts, qui doivent être mis en évidence dans le projet de révision et ce en rapport avec l'Exigence 1 : Engagement des parties prenantes, ci-après :

1. L'engagement de l'Etat : Le projet de révision doit absolument refléter un engagement fort de l'Etat du Cameroun. A cet effet, il est envisagé de placer le Comité ITIE, doté d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière, sous la supervision de la Présidence de la République ;
2. L'engagement de la société civile : Conformément au protocole ITIE relatif à la participation de la société civile, le projet de décret doit se limiter à définir le nombre de représentants du collège de la société civile et laisser ce collège à désigner ses représentants.

Ces deux principes étant respectés dans le projet de révision, les autres aspects d'organisation, de fonctionnement et d'appuis peuvent être pris en charge en interne sans conséquence sur la prochaine validation qui commence le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Sur cette base, le Comité a félicité le groupe Ad Hoc du travail fait. Le groupe ad hoc a été renforcé par le représentant du PM, du MINJUSTEC, la CENC et du CRADEC. Il est encouragé à enrichir le projet de révision qui sera réexaminé lors de la double session des 30 et 31 août 2023.

**NB : Ce compte rendu interne est ouvert à des compléments par les autres membres OSC du Comité.**

**18/08/2023**

**Jean Mballa Mballa/CRADEC**